

ARRÊTÉ DU MAIRE
N° 2025-232

PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
ROUTE DE BELLEFONTAINE ET CHEMIN DU MOULIN DU PONT,

Le Maire de la Commune de Fontenay-Trésigny,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2213-1 et L. 2213-2,

Vu le Code de la Route, notamment ses articles R. 411-3, R. 411-21-1 et R. 417-10 II 10°,

Vu le règlement communal de voirie,

Vu la demande de **M. Dominique LEROY** représentant le syndicat **SEINE-ET-MARNE NUMERIQUE** sis 3 rue Paul Cézanne – 77000 MELUN ayant mandaté la société **RESONANCE**, sise 872 montée de Bel Air – 69480 POMMIERS et qui doit intervenir sur le domaine public route de Bellefontaine et chemin du Moulin du Pont pour des travaux d'implantation de poteaux, dans le cadre du déploiement de la fibre optique dans les sites isolés,

ARRÊTE

Article 1 : La société **RESONANCE** est autorisée à occuper le domaine public route de Bellefontaine et chemin du Moulin du Pont pour procéder à ces travaux.

Article 2 : La société **RESONANCE** s'engage à transmettre dans les meilleurs délais le calendrier de réalisation des travaux accompagné des demandes d'arrêtés précisant les modalités de mise en œuvre des travaux.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun, sis 43 avenue du Général de Gaulle case postale 8630 77008 Melun Cedex, dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal Administratif peut également être saisi par l'application Télérecours Citoyens accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

Article 4 : Le Directeur des services techniques et les agents de police municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera affichée et adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Rozay-en-Brie,
- Monsieur le Commandant du Centre d'Intervention de Fontenay-Trésigny,
- Les Agents de la Police Municipale,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques,
- La société **RESONANCE**: ✉ r.bouabdallah@resonance-firalp.fr, e.giovenco@resonance-firalp.fr,
- Le syndicat Seine-et-Marne Numérique : ✉ alexandre.chichenko@seineetmarnenumerique.fr



Fontenay-Trésigny,
le 18 août 2025

Le Maire,
Patrick ROSSILLI

